

Bulletin officiel n° 34 du 23 septembre 2010

Sommaire

Personnels

Commission centrale d'action sociale

Liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel et nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles
arrêté du 20-8-2010 (NOR : MENA1000831A)

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nominations au conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique
arrêté du 26-8-2010 (NOR : ESRR1000308A)

Informations générales

Vacances de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure des mines de Nancy
avis du 24-8-2010 (NOR : ESRS1000295V)

Personnels

Commission centrale d'action sociale

Liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel et nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles

NOR : MENA1000831A
arrêté du 20-8-2010
MEN - SAAM A1

Vu arrêté du 7-1-2005 ; arrêté du 4-2-2005 ; procès-verbal du scrutin du 20-10-2009

Article 1 - La liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel à la commission centrale d'action sociale et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont établis comme suit :

Organisations syndicales	Nombre de sièges de titulaires	Nombre de sièges de suppléants
UNSA Éducation	1	1
Front syndical Sgpen-CGT - Sgen-CFDT	2	2
TOTAL	3	3

Article 2 - À compter de la date de publication du présent arrêté, les organisations syndicales énumérées à l'article 1 ci-dessus, ainsi que la mutuelle générale de l'Éducation nationale, dont le nombre de représentants est fixé conformément aux dispositions des articles 32, 34 et 36 de l'[arrêté du 7 janvier 2005](#) susvisé, disposent d'un délai de quinze jours pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants.

Article 3 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 20 août 2010
Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,
Le secrétaire général,
Pierre-Yves Duwoye

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nominations au conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique

NOR : ESRR1000308A
arrêté du 26-8-2010
ESR - DGRI/SPFCO B2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en date du 26 août 2010, sont nommés membres du conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique, en raison de leur compétence scientifique :

- Sébastien Candel
- Janine Cossy
- Laurence Eymard
- Alain Israel
- Madame Dominique Langevin
- Yvon Le Maho
- Denise Pumain
- Horst Stöcker.

Au titre de leur appartenance au monde économique :

- Érick Lansard
- Monsieur Claude Le Pape-Gardeux
- Patrick Maestro.

Informations générales

Vacances de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure des mines de Nancy

NOR : ESRS1000295V
avis du 24-8-2010
ESR - DGESIP B3-2

Sont déclarées vacantes à compter du 1er janvier 2011 les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure des mines de Nancy, école interne à l'Institut national polytechnique de Lorraine ([décret n° 85-1243 du 26-11-1985](#)). Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du code de l'Éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur sur proposition du conseil. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une déclaration d'intention, devront parvenir, dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, au président de l'Institut national polytechnique de Nancy, 2, avenue de la Forêt-de-Haye, BP 3, 54501 Vandœuvre-lès-Nancy cedex.

Les candidats adresseront une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.